

Lettre d'information pour les chasseurs adhérents de la F I C I F

F I C I F : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95).

Perspectives

La saison de chasse s'achève et si l'heure des bilans approche, il est encore temps de « s'occuper » des sangliers qui dans notre région ont profité d'éléments très favorables : population dynamique, fructification abondante, hiver doux, végétation fournie jusque tard en saison.

S'il reste encore trop de sangliers ici et là, il faut craindre les dégâts aux cultures avec leurs conséquences en termes de financement avec le prix des bracelets et la participation à l'hectare.

Si les comptes se font après la campagne, c'est en cours de saison qu'il faut contribuer à réduire la facture. Soyons factuels : il faut en tirer encore et veiller à l'avenir !

2016 sera une année d'élections en FICIF.

Le samedi 2 avril prochain, 12 administrateurs seront élus et je soutiendrai bien naturellement une liste de candidats destinés à rejoindre les 12 autres restants au conseil.

Avec cette équipe il nous faudra donner une nouvelle dynamique à la deuxième partie de ce mandat.

Ensemble nous veillerons à :

- Mettre l'accent sur les territoires à travers des commissions rétablies et des unités de gestion bien vivantes,
- Mieux communiquer en interne et à l'extérieur,
- Accentuer nos formations internes à travers les modules existants et en développer de nouveaux,
- Accélérer le programme d'éducation à l'environnement auprès des jeunes scolaires,
- Evaluer la situation des dégâts de gibier, notre système de prévention, et se fixer de nouveaux objectifs,
- Mettre en route des plans d'actions communs entre la FRC (Fédération Régionale des Chasseurs d'Île-de-France) et la Région Île-de-France tels qu'ils ont été agréés.

Tout corps associatif a besoin de renouvellement pour aller de l'avant : je compte sur l'apport de nouvelles compétences pour y parvenir.

Mais c'est aussi au travers de l'engagement de chacun d'entre vous que se construit notre force.

Soyons fiers de notre passion.

Cordialement en Saint-Hubert.

Thierry Clerc
Président de la FICIF

Réunions d'information et assemblée générale

L'assemblée générale 2016 de la FICIF se tiendra :

samedi 2 avril à 9h00 (accueil à partir de 8h30), Parc des expositions à Mantes-la-Jolie – Yvelines, dans le cadre du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet.

Elle rassemblera les 23 000 adhérents (chasseurs et territoires) des sept départements franciliens qui sont réunis au sein de notre fédération.

Avant la tenue de cette assemblée générale, trois assemblées départementales réservées aux adhérents territoires sont prévues :

- pour le Val-d'Oise : mardi 22 mars à 18h00 à Longuesse (salle rue du Moulin),
- pour l'Essonne : mercredi 23 mars à 18h00 à Saint-Chéron (salle du Pont de bois),
- pour les Yvelines : jeudi 24 mars à 18h00 à Tacoignières (Foyer rural).

Assemblée générale annuelle et élection sexennale

L'assemblée générale annuelle 2016 de la FICIF (samedi 2 avril à 9h00 au Salon de la Chasse) sera marquée par le renouvellement de la moitié de son conseil d'administration avec l'élection de douze administrateurs pour un mandat de six ans.

Pour chacune des quatre unités territoriales composant la FICIF, le nombre de sièges à renouveler et les noms des administrateurs sortants ont été désignés par tirage au sort :

- pour Paris, Hauts-de-Seine, Seine-St-Denis, Val-de-Marne (4 postes sur 9) : Jacques Ozanne, Jacques Reder, Joselyne Saison-Buisine, Philippe Waguet,
- pour les Yvelines (2 postes sur 5) : Claude Auger, Christian Lecat,
- pour l'Essonne (3 postes sur 5) : Franck Berruée, Patrick Maillard, Yannick Villardier,
- pour le Val-d'Oise (3 postes sur 5) : Jean-Marc Dallemagne, Christian Decarli, Denys de Magnitot.

En accompagnement de notre lettre trimestrielle d'information, les adhérents de la FICIF auront reçu tous les documents et renseignements nécessaires pour participer à cette assemblée générale et à ce vote.

Les règles de cette élection sont très strictes et il convient que chaque adhérent respecte les recommandations qui lui sont faites, en particulier pour les pouvoirs et les timbres de vote.

Pour les formulaires de collecte et pour les pouvoirs individuels, les timbres de vote (FICIF exclusivement) doivent être collés sur les imprimés et accompagnés de la signature du chasseur. Ces documents doivent impérativement parvenir à la FICIF 20 jours avant l'assemblée générale soit avant le 13 mars.

Le jour de l'assemblée générale, chaque adhérent souhaitant y participer devra présenter son timbre de vote qui accompagnait le feuillet de validation annuelle de son permis de chasser ainsi qu'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de chasser, passeport...).

Tous au Salon de la Chasse de Rambouillet

L'assemblée générale de la FICIF qui se tient samedi 2 avril au matin dans le cadre du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet, sera l'occasion pour retrouver les traditionnels exposants et toutes les nouveautés en matière de chasse : armes, équipements, vêtements, voyages, territoires...

La FICIF sera comme d'habitude, présente sur ce salon pour accueillir ses adhérents et amis mais, contrairement aux années passées son stand de plus de 50 m² sera implanté dès l'entrée sur le salon, à droite (stand D 02).

Souhaitant participer à l'animation de ce salon qui sera le 20^{ème}, la FICIF a aussi prévu d'exposer sur son stand et dans le hall d'accueil du public environ 200 trophées de cervidés originaires de nos trois grands départements de l'ouest francilien, récoltés lors de la dernière saison de chasse.

(Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet - Parc des expositions de Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, de vendredi 1^{er} à lundi 4 avril 2016 - Site : www.salondelachasse.com).

Présence aux formations et succès à l'examen

Pour l'année 2015 le nombre des candidats présents aux séances de formation organisées par la FICIF pour préparer l'examen du permis de chasser a connu une belle progression par rapport à 2014 (1 390 contre 1 279) alors que le nombre d'inscrit était en légère baisse.

Cette situation encourageante est liée à une forte baisse du taux d'absentéisme (tombé de 20 % à 13,7 %) qui confirme l'intérêt des candidats pour participer aux formations.

Pour l'examen du permis de chasser organisé sur le site de la FICIF à Marly, le nombre de candidats reçus a largement dépassé le millier pour atteindre 1 059, soit une progression de 14,5 %.

Par rapport au nombre total de candidats qui se sont présentés à l'examen sur l'ensemble de l'année 2015, le taux de réussite atteint 65,5 %. Le taux moyen de réussite calculé chaque mois a régulièrement progressé tout au long de l'année, ce qui peut s'expliquer par une préparation plus attentive des candidats, une formation toujours plus rigoureuse et de meilleures conditions d'examen sur le site de Marly.

Filmer la chasse

Dans le n° 10 de « *Chasseurs d'Île-de-France* » nous indiquions que depuis l'été dernier il est interdit de fixer une caméra vidéo ou un appareil photo sur une arme de chasse.

Ce dispositif s'est en effet avéré dangereux dans la mesure où il risque de distraire le chasseur au moment du tir sur un gibier ou de l'amener à filmer une scène de chasse en oubliant que sa caméra est solidaire d'une arme qui est chargée et donc potentiellement dangereuse.

Pour répondre à une question posée par un adhérent de la FICIF, il est bien confirmé que cette interdiction s'applique uniquement à la fixation d'une caméra sur une arme et qu'elle ne concerne pas la fixation de la caméra sur une casquette, un serre-tête ou un plastron.

Comme tous les chasseurs, les « jeunes » veulent chasser aussi le dimanche

L'Association Nationale des Jeunes et nouveaux Chasseurs (ANJC), a vivement réagi pour dénoncer la manœuvre politique d'opposants à la chasse qui ont commandité un sondage sur la possibilité d'interdire la chasse le dimanche en avançant des arguments qui insistent en particulier sur l'insécurité.

Sans refuser le débat sur ce sujet, les jeunes chasseurs soulignent que la chasse est une activité sûre et beaucoup plus encadrée que d'autres loisirs bien plus dangereux statistiquement.

Pour les chasseurs, la sécurité est une priorité exigée en permanence : dans les formations, dans l'examen du permis de chasser, dans les contrôles sur le terrain, dans les consignes de tir sans cesse rappelées.

Ils n'oublient pas qu'en nombre de licenciés, la chasse est le deuxième loisir préféré des Français ; que la chasse est un patrimoine qui apporte 3,6 Mrds € de production à notre économie et près de 26 000 emplois. Comme tous les chasseurs, acteurs du monde rural, les jeunes refusent tout comportement sectaire visant à opposer les amoureux de la nature. Ils dénoncent chez les opposants à la chasse une stratégie d'agression, de division et de régression ; ils n'hésitent pas à parler de l'intolérance et des revendications d'associations malhonnêtes en manque de publicité. (Site : www.jeuneschasseursdefrance.fr).

Les sangliers ne sont pas des porcs

Les sangliers ne sont pas des porcs, pas plus que les renards, les cerfs ou les chevreuils ne sont des animaux domestiques que chacun peut se plaire à nourrir selon sa sensibilité ou sa générosité.

Évaluant à quel point une telle attitude est plus nuisible qu'utile, l'ONF a mené une campagne d'information du public en Île-de-France, en particulier auprès des riverains des massifs forestiers périurbains.

Si les bonnes âmes ignorantes pensent qu'apporter de la nourriture à des animaux sauvages peut améliorer leur bien-être, elles doivent savoir que cette initiative peut avoir des conséquences néfastes, imprévisibles, voire parfois dangereuses que les chasseurs sont bien en mesure d'expliquer.

L'apport de nourriture en lisière de forêt ou en zone semi-urbaine va modifier le caractère des animaux sauvages alors qu'ils savent fort bien se nourrir des ressources du milieu.

Gourmands et opportunistes, les sangliers en particulier, tout comme les renards, s'adaptent facilement à la présence humaine liée à la nourriture : ils vont donc ne plus fuir et revenir régulièrement réclamer leur pitance en se rapprochant des villes et en risquant de causer des dégâts matériels nombreux (accidents de la route, clôtures abîmées, jardins labourés, poubelles renversées...).

Il ne faut pas nourrir les animaux sauvages dont l'existence contribue à l'authenticité de nos forêts.

Chasser comme un aigle

Dans la chasse au vol, les rapaces les plus couramment utilisés sont l'autour des palombes, l'épervier, la buse de Harris, le faucon pèlerin, les hybrides de faucons, d'où les noms de fauconnier ou d'autoursier donnés aux chasseurs pratiquant ce type de chasse qui est soumis à des règles particulièrement strictes de détention des oiseaux, d'autorisation, de périodes d'ouverture, d'entraînement, de gibiers chassés...

Pour compléter cette liste des oiseaux de proie, voilà que depuis un an, l'aigle royal est apparu dans le ciel des Yvelines avec l'équipage « Les Aigliers de Rambouillet » qu'a constitué Romuald de Romans.

Cette association de type loi 1901 est composée d'une dizaine de membres et de cinq aigles royaux qui chassent principalement le lièvre, le chevreuil, le jeune sanglier dans les grandes plaines de la Beauce mais également sur invitation ailleurs en France ainsi qu'en Autriche, en Espagne et en Hongrie.

Pour la chasse au vol, l'aigle est peu répandu en France où on ne compte qu'une quinzaine d'aigliers.

L'aigle royal est le plus puissant des oiseaux de proie. Avec une envergure de 2 m et un poids de 5 kg, il atteint la vitesse de 130 km/h

En dehors de la chasse au vol, il est possible de découvrir toutes sortes de rapaces dressés, dans le cadre de démonstrations de vol en plein ciel données à l'Espace Rambouillet (ONF) à partir de la mi-mars.

A l'école de la chasse dans les Ardennes

Dans le cadre d'un partenariat passé avec la Fondation François Sommer pour la chasse et la nature, la FICIF propose à quelques-uns de ses jeunes adhérents d'aller à l'école dans les Ardennes.

Au cœur des forêts de cette région, ils seront accueillis du 20 au 22 avril à l'École de chasse de Belval qui dispense aux chasseurs des formations théoriques et pratiques portant sur les modes et techniques de chasse ainsi que sur la gestion des territoires cynégétiques et sylvicoles.

Cette formation gratuite est réservée en priorité aux adhérents de la FICIF « nouveaux permis méritants » (jeunes permis de moins de trois ans ayant obtenu la note de 31 sur 31 à l'examen du permis de chasser).

Cependant, en fonction des places disponibles et sachant que leur nombre est limité, un jeune permis âgé de moins de 25 ans pourra formuler une demande d'inscription mais ne sera pas prioritaire.

(Pour tout renseignement : FICIF Formation, Eric Dumarquez : eric.dumarquez@ficif.com)

Nouvelles formations programmées : « Chasse : approche », « Chasse : battue »

Dans le cadre des formations dispensées par la FICIF, deux nouveaux modules spécifiques « approche » et « battue » sont proposés en partenariat avec la société Rivolier qui distribue entre autre Blaser et Zeiss. Sur chaque journée, quatre thèmes seront traités : sécurité, manipulation des armes, tir, équipement.

- Pour « Chasse - approche », trois sessions sont prévues les 26 avril, 31 mai et 25 juin.
- Pour « Chasse - battue », trois sessions sont prévues les 9 juillet, 23 août et 13 septembre.

Comptage et recomptage pour les cerfs

Comme chaque année à la fin de l'hiver, les estimations des populations de cerfs sont mises en œuvre dans les trois grands départements de la FICIF : une occasion de retrouver partenaires et passionnés. Pour le Val-d'Oise, l'AGGGVO et la FICIF couvrent la zone de Carnelle-Chaumontel avec pour les chanceux la tour Eiffel en toile de fond. Dans l'Essonne c'est le massif de Bouville qui est sous les feux des projecteurs, tandis que dans les Yvelines, la FICIF et l'ONF procèdent à une évaluation des populations de cervidés sur 35 000 hectares de la forêt de Rambouillet (Yvelines) lors de séances nocturnes de comptage. A cours de chacune des quatre soirées prévues pour ces observations, 18 circuits bien déterminés, de 23 à 30 km, sont parcourus en véhicules tout terrain par 18 équipes composées de personnels de la FICIF et de l'ONF avec la participation de gardes particuliers, de membres d'associations partenaires et de bénévoles. L'année dernière, lors de cette même opération, 650 cerfs avaient été identifiés sur Rambouillet, tandis que des comptages similaires avaient permis de recenser 120 cerfs sur Carnelle-Chaumontel et 80 sur Bouville.

Les chasseurs en formation

La formation est pour la FICIF un élément fort de sa politique de services proposés aux chasseurs. Pour l'année 2016, un premier catalogue des formations vient d'être établi qui offre aux chasseurs la possibilité de se former dans divers domaines : garde-chasse particulier, piégeage, pathologie et hygiène de la venaison, régulation des corvidés à tir, sécurité et comportement, chasse à l'arc... Le programme actualisé avec les dates, lieux, modalités et contenus des différentes formations sera élargi en cours d'année. Il peut être consulté sur le site de la FICIF www.ficif.com où les chasseurs trouveront les formulaires d'inscription. L'accès à ces formations est totalement gratuit pour les adhérents de la FICIF.

Ne rien abandonner

Très sensibilisés à la protection des espaces naturels, les chasseurs respectent la propreté des territoires qu'ils parcourent, veillant en particulier à ramasser leurs cartouches tirées ou à n'abandonner aucun détritit dans la campagne, contrairement à ce que font bien des promeneurs incivils. Mais, prompts à critiquer les chasseurs et à les attaquer sur tous les fronts, des personnes n'ont pas manqué de signaler l'existence de miradors ou postes de tir délabrés voire paraissant abandonnés. Les chasseurs doivent veiller au bon entretien de ces équipements qui contribuent à la sécurité des tirs mais ils doivent aussi veiller à les démonter et à les faire disparaître s'ils n'en ont plus l'usage. Cela évitera toute critique mais aussi tout risque d'accident si quelqu'un s'avisait de grimper dessus.

Assemblée générale pour tous et pour les jeunes

Quel que soit leur âge, tous les chasseurs adhérents de la FICIF seront accueillis à l'assemblée générale du samedi 2 avril au matin au Salon de la Chasse. Ensuite, les plus jeunes d'entre eux pourront rendre visite au Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France (stand D 110) dont le président Kévin Leguedois saura leur expliquer les activités et projets de ce club auquel la FICIF apporte son soutien. Et s'ils décident de rejoindre ce club, ils pourront participer à son assemblée générale à 17 h.

La lettre « *Chasseurs d'Île-de-France* » est diffusée aux 23 000 adhérents de la FICIF.
Elle est en ligne sur le site Internet de la FICIF : www.ficif.com

FICIF : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

58 avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt Cedex - tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15
3 rue Paul Demange - CS 50005 - 78519 Rambouillet Cedex - tél. : 01 34 85 33 00 - fax : 01 34 85 33 02
mél. : contact@ficif.com - Internet : www.ficif.com